

## Légende

Limite de commune

Servitudes d'utilité publique

A1 - Servitude relative à la protection des bois et forêts:

Forêt domaniale de Versailles

A4 - Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages:

Ru de Gally - servitude de passage de 1,50 m de part et d'autre du Ru)

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques:

Ancien potager du Roi et parc de la comtesse Bailly

Domaine de Versailles et de Trianon (zone de 5000 m de rayon de la chambre du Roi)

Rayon de 500 m de protection autour de: Immeuble Place des Douanes et Avenue Pierre Curie, porte de l'ancienne abbaye, Ecole spéciale militaire

Perspectives classées

AC2 - Servitudes de protection des sites inscrits et classés:

Plaine de Versailles

+ + + + + + + + + + + + + + +

Perspectives du Grand Canal de Versailles

Petite place à l'entrée de Saint-Cyr L'Ecole

AS1 - Servitudes de protection des eaux potables:

Zone de protection de l'Aqueduc de l'Avre

Forage de Saint-Cyr L'Ecole

EL7 - Servitudes attachées à l'alignement des voies communales:

Alignement du bât sur voie communale

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des

canalisations de distribution et de transport de gaz:

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques:

- Ligne électrique à 225kV

Canalisation de gaz

PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques:

Plan d'exposition au bruit, périmètre autour de l'aérodrome de Saint-Cyr L'Ecole

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles:

Faisceau hertzien Versailles (Camp de Satory)

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques:

Câbles télécom

T1 - Servitudes relatives au chemin de fer

Ligne SNCF

PPRN:

Zone fortement exposée

Zone faiblement à moyennement exposée

